



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/13

Reçu en Préfecture le : 30/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2013
D - 2013 / 255

Aujourd'hui 29 avril 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Mariette LABORDE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES, Monsieur Patrick PAPADATO

Eglise Saint Paul. Restauration des rétables du transept. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restauration des rétables du transept de l'Eglise Saint-Paul, la Direction de la concurrence et de la commande publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maître d'œuvre privé Michel GOUTAL architecte en chef des monuments historiques.

L'opération de restauration se décompose en deux tranches et en 6 lots:

- La tranche ferme concerne l'Autel de la Vierge, le rétable et la travée complète de la chapelle ;
- La tranche conditionnelle 1 concerne l'Autel du Sacré Cœur, le rétable et la travée complète de la chapelle.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse, les offres des sociétés suivantes ont été classées en premier :

Lot n°1 : Maçonnerie-Pierre de taille
Société DAGAND
Tranche ferme : 80 351,59 € HT
Tranche conditionnelle 1 : 70 435,19 € HT

Lot n°2 : Ebénisterie
Société ATELIER LA CHAPELLE
Tranche ferme : 211 697 € HT
Tranche conditionnelle 1: 226 345 € HT

Lot n°3 : Dorure et polychromie
L'ATELIER 32
Tranche ferme : 24 994 € HT
Tranche conditionnelle 1 : 24 055 € HT

Lot n°4 : Restauration de peinture sur toile
Sylvain de RESSEGUIER
Tranche ferme : 9 620 € HT
Tranche conditionnelle 1 : 30 570 € HT

Lot n°5 : Vitraux/Serrurerie
Groupement ART DU VITRAIL/DUPUY
Tranche ferme : 330 € HT
Tranche conditionnelle 1 : 12 901,30 € HT

Lot n°6 : Electricité
Ce lot a été déclaré infructueux, faute de réponse satisfaisante.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du code des marchés publics;

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020-article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE